

PRESENTATION DE L'APPEL DE LA PLATEFORME POUR L'INDEPENDANCE DE LA JUSTICE EN TURQUIE

Depuis des années, la situation de la Justice, et par là même de la démocratie, en Turquie n'a cessé de se dégrader : manipulation des élections au Haut Conseil des Juges et Procureurs, atteintes massives à l'inamovibilité des juges et procureurs, procédures pénales diligentées contre des juges en raison de décisions rendues ...

Depuis 2013, nos associations ont multiplié les appels aux instances européennes pour qu'elles fassent pression sur le gouvernement turc afin que soient respectés les standards internationaux d'une Justice indépendante et impartiale posés tant par le Conseil de l'Europe dont la Turquie est membre que par l'Union Européenne que la Turquie aspire à rejoindre.

Après le coup d'état manqué de juillet 2016, que nos associations ont condamné fermement, nous avons toutes les raisons de penser que les valeurs démocratiques élémentaires sont quotidiennement violées en Turquie dans le cadre juridique de l'état d'urgence proclamé par le Président Erdogan et son gouvernement.

Les arrestations de magistrats et aussi d'avocats, d'universitaires, de journalistes, de policiers (...), se sont multipliées. 3390 juges et procureurs ont été récemment révoqués par le HCJP. Près de 2900 sont actuellement détenus. Leurs biens ont été saisis. Aucun droit de la défense ne leur a été accordé. Aucun procès individualisé n'a été organisé. YARSAV, la principale association de juges et procureurs en Turquie (et la seule totalement indépendante du gouvernement turc et des différents groupes de pression), membre de EAJ et de MEDEL a été dissoute.

A tout cela s'ajoutent de nombreuses informations sur les conditions indignes de détention et des allégations de tortures.

Le pouvoir exécutif turc s'abrite derrière la « suspension » de la convention européenne des droits de l'homme (article 15) alors que les dérogations aux obligations édictées par la CEDH ne peuvent être ni générales et ni illimitées. Déroger n'est pas violer.

Il allègue également la régularité des poursuites en cours. Mais quels magistrats pourront librement et sereinement rendre des décisions dans le contexte actuel d'incarcération et de révocation massives de leurs collègues en raison précisément de leurs décisions, leurs avocats étant eux-mêmes, à leur tour, accusés de terrorisme ?

C'est pourquoi la plateforme pour l'indépendance de la justice en Turquie a, à l'occasion de son audition par les parlements du Conseil de l'Europe et de l'Union Européenne les 10 et 12 octobre, exigeant la libération immédiate de l'ensemble des juges et procureurs incarcérés, lancé un appel aux autorités turques et à toutes les autorités européennes, en particulier, à tous les organes du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne pour, notamment

- qu'il soit mis un terme à la violation des droits fondamentaux et à l'ensemble des pratiques antidémocratiques en cours en Turquie, spécialement les conditions indignes de détention ;
- que toutes les mesures soient prises afin de permettre la restauration de l'Etat de droit, spécialement en installant une effective indépendance de la justice et rétablissant les garanties procédurales d'un procès équitable ;
- que soit annulée la dissolution de YARSAV ;
- que soit mise en place une commission d'enquête indépendante sur la situation actuelle de la Turquie au regard du respect des droits fondamentaux, la plate-forme étant prête à apporter son concours en qualité d'experts ;
- que soit demandé au Comité européen pour la prévention de la torture d'examiner toute affirmation individuelle de la torture et les circonstances des morts des détenus, en particulier celles de la mort du magistrat Seyfettin Yigit, retrouvé pendu le 16 Septembre dans la prison de Bursa.

Cet appel a été rendu publique au cours d'une conférence de presse tenue le 11 octobre au palais de justice de Bruxelles. La PLATEFORME POUR UN SYSTEME JUDICIAIRE INDÉPENDANT EN TURQUIE est composée des quatre associations européennes des juges : Association européenne des juges administratifs (FEJA),

Association Européenne des Magistrats (AEM), Les juges pour les juges, Magistrats européens pour la démocratie et les libertés (MEDEL).